



**SMIRTOM**  
du Plateau Picard Nord

# BULLETIN D'INFO

LE JOURNAL D'INFORMATION DU SMIRTOM DU PLATEAU PICARD NORD

Décembre 2017 / N° 04

**02**

Les nouvelles consignes  
pour les papiers-cartons



**03**

Tous les emballages  
plastiques se trient



**04**

Le tri du verre : nous  
pouvons mieux faire !



**P2**

Du nouveau pour les papiers-cartons

# Édito

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, le SMIRTOM du Plateau Picard Nord est passé à l'extension des consignes de tri : désormais tous les emballages en plastique se recyclent et se mettent dans le bac jaune. Cela a changé nos habitudes dans le bon sens : plus facile et moins contraignant, le geste de tri est devenu un réflexe au quotidien.

Cette extension des consignes de tri va s'accompagner en 2018 d'une autre nouveauté : cette fois-ci, il s'agira de mieux valoriser les papiers et les cartons qui, dans le bac jaune, étaient auparavant souillés. Il nous faudra donc bientôt séparer les papiers-cartons des autres emballages et les apporter aux points d'apport volontaire que vous fréquentez déjà lorsque vous y déposez vos bouteilles, pots et bocaux en verre.

Pour mettre en place ce nouveau service, le SMIRTOM a présenté à son partenaire CITEO un dossier de subventions, qui a été accepté : cela permettra l'installation de 250 conteneurs à papiers-cartons sur le territoire, à côté des conteneurs à verre déjà en place.

Ainsi, le SMIRTOM continue à proposer aux habitants des 93 communes un service toujours plus performant dont l'objectif premier est de réduire la quantité de déchets enfouis. Pour encore améliorer le service, sortez votre poubelle ou votre bac jaune seulement lorsqu'ils sont bien remplis. Autre exemple : avec l'extension des consignes de tri, ce sont près de 10 000 bacs jaunes qui ont été remplacés au cours des derniers mois pour vous permettre de trier plus et mieux. Tous les anciens bacs que nous avons récupérés ont été revendus pour être à leur tour recyclés. La boucle est bouclée !

## François DURIEUX

Président du SMIRTOM du Plateau Picard Nord

+ d'infos sur le tri et la gestion des déchets :  
[www.smirtom-ppn.fr](http://www.smirtom-ppn.fr)



## Tri sélectif : du nouveau pour les papiers-cartons

**R**éduire toujours plus la quantité de nos déchets : tel est l'objectif du SMIRTOM. Pour preuve, en 2016, nous sommes passés à l'extension des consignes de tri (voir page suivante). Cela a grandement facilité le tri des emballages en plastique qui dorénavant se mettent tous dans le bac jaune.

### Mieux valoriser les papiers-cartons

Avec l'extension des consignes de tri, nous jetons dans le bac jaune bien plus de déchets recyclables qu'avant, dont certains contiennent encore beaucoup de résidus. Cela nuit fortement aux emballages en papier et en carton, qui de ce fait sont "salis" par les autres déchets et sont donc plus difficilement recyclables.

### Une collecte plus adaptée

Le SMIRTOM a donc décidé de mettre en place une filière spécifique pour la collecte des papiers, cartons et cartonnettes. Courant 2018, vous serez ainsi invités à les déposer dans les nouveaux conteneurs, dont le SMIRTOM va faire prochainement l'acquisition et qui seront installés sur les points d'apport volontaire, à proximité des conteneurs à verre "rajeunis" (voir page 4).

CITEO, éco-organisme avec lequel nous avons monté notre dossier d'appel d'offres, nous accompagnera dans la mise en place de cette nouvelle collecte.

Vous recevrez dans les mois qui viennent une nouvelle communication avec les consignes de tri et la date effective de mise en place de ce nouveau service.



Bientôt,  
il faudra déposer dans les  
conteneurs prévus à cet effet :

- les papiers blancs,
- les cartons et cartonnettes,
- les prospectus, journaux et magazines,
- les enveloppes...

# Bien trier pour réduire nos déchets : les petits nouveaux du bac jaune

**A**vec l'extension des consignes de tri, nos poubelles à ordures ménagères se sont allégées : nous trions plus et c'est une bonne nouvelle ! Moins nous aurons de déchets dans le bac vert, plus nous limiterons les coûts de transport et de traitement.

## Combien ça coûte ?

Tout déchet déposé dans le bac vert coûte au SMIRTOM quasiment 2 fois plus cher à traiter qu'un déchet correctement trié.

Pour exemple, en 2017 :

- le coût de traitement des ordures ménagères s'élève à 882 000 €,
- le coût de traitement des déchets triés s'élève à 446 880 € (hors verre).

Le calcul est vite fait : réduisons nos déchets et trions correctement nos emballages recyclables !

## Les emballages du bac jaune

Depuis bientôt un an et demi, vous avez changé vos habitudes de tri et vous déposez dans le bac jaune bien plus d'emballages qu'avant. Bravo, c'est un bel effort !

Qu'il s'agisse de produits alimentaires, d'hygiène, de nettoyage, qu'ils soient

en plastique ou en métal, déposez vos emballages bien vidés, sans les rincer.

Pour tous ceux qui se posent encore des questions, voici un petit tour d'horizon des différents déchets recyclables à mettre dans le bac jaune. Retenez aussi que si ce n'est pas un emballage, il va dans la poubelle verte.

## Vous les mettez déjà dans le bac jaune :



Bouteilles, bidons et flacons en plastique, briques alimentaires, boîtes, barquettes, bidons et aérosols en métal

## QUELQUES NOUVEAUX VENUS DANS LE BAC JAUNE :



Barquettes en plastique de viennoiseries, beurre, fromage...



Pots en plastique de yaourt, crème fraîche, rillettes... boîtes en plastique d'œufs, de chocolat en poudre...



Films plastiques entourant les revues, les packs de bouteilles, l'essuie-tout, le papier toilette, sacs en plastique...



Tube de dentifrice, de crème solaire, sachet de disques de coton, boîte de cotons-tiges...



# Tri du verre alimentaire : nous pouvons mieux faire

Cette année, chaque habitant du SMIRTOM a apporté au conteneur d'apport volontaire en moyenne 39 kg de verre : c'est plutôt bien mais en dessous des résultats de 2016. **D'autant qu'il en reste encore trop dans les poubelles vertes.** Il faut être plus vigilant : bouteilles, pots et bocaux en verre ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères !



## Un geste simple à faire au quotidien

Trier le verre alimentaire est à la portée de tous : chaque jour ou lors de fêtes de famille, mettez-le de côté pour le déposer aux points d'apport volontaire. Afin de faciliter votre geste de tri, le SMIRTOM a procédé au nettoyage des 250 conteneurs installés sur son territoire, qui arborent désormais une nouvelle affiche rappelant les consignes de tri.

### Triez plus et mieux !

- Ainsi, les poubelles vertes seront moins lourdes, ce qui limitera les coûts de transport et d'enfouissement,
- le SMIRTOM recevra davantage d'aides financières,
- les bouteilles, pots et bocaux en verre pourront être recyclés indéfiniment sans perte de quantité ou de qualité en préservant ainsi des matières premières. Alors plus d'hésitation : 1, 2, 3 triez !



## Déchets verts : stop aux intrus !



Les déchèteries mettent à votre disposition des bennes pour la collecte des déchets verts. Afin de limiter les volumes transportés, le SMIRTOM a fait récemment l'acquisition d'un broyeur, investissement lourd permettant de broyer les déchets verts sur place. Cependant, il arrive parfois que des objets indésirables soient déposés avec : le broyeur peut alors subir des dégradations qui

se révèlent très coûteuses. Pour exemple, changer l'ensemble des couteaux reviendrait à 4 200 €. **Il vous est donc demandé d'être très rigoureux sur le contenu des déchets verts que vous amenez en déchèterie.**

## Composteurs : demandez le vôtre !

Le SMIRTOM propose toujours l'acquisition de composteurs à tarif préférentiel.

Composteur de 400 litres : 25 € - Composteur de 1 000 litres : 35 €

Si vous êtes intéressés, contactez le SMIRTOM au 03 22 32 01 63.

## EN BREF

### 5 déchèteries à votre disposition

La déchèterie c'est gratuit pour les particuliers, c'est pratique et c'est près de chez vous ! Venez y déposer les déchets indiqués ci-dessous : vous participerez ainsi au geste du tri, en permettant à vos déchets d'être valorisés !

#### Les horaires

##### Déchèterie de Bernaville

Lundi et mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h  
Jeudi : 14 h - 18 h  
Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 19 h  
Samedi : 10 h - 18 h

##### Déchèterie de Doullens

Lundi : 10 h - 12 h et 14 h - 18 h  
Mardi : 14 h - 18 h  
Mercredi, vendredi et samedi : 8 h 30 - 12 h 30 et 14 h - 18 h

##### Déchèterie de Flesselles et déchèterie de Saint-Ouen

Mardi et mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h  
Jeudi : 14 h - 18 h  
Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 19 h  
Samedi : 10 h - 18 h

##### Déchèterie de Pas-en-Artois

Lundi : 14 h - 18 h  
Mardi et jeudi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h  
Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 19 h  
Samedi : 10 h - 18 h

### Les déchets acceptés



Pour vous débarrasser de déchets non acceptés en déchèterie, contactez les entreprises spécialisées.